## **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-58



\_\_\_\_\_

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 437-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET STATIONNEMENTS

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 8 juillet 2021.

Catherine Fortie Per

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 8 JUILLET 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant Greffière

\*